

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
VAR
ARRONDISSEMENT
TOULON
COMMUNE
CARQUEIRANNE

OBJET :

- DEMANDE DE SALLE**
 DEMANDE DE PRET DE MATERIEL

DATE DE LA DEMANDE :

DEMANDEUR :

COORDONNEES DU DEMANDEUR

RAISON SOCIALE	
IDENTITE	
TELEPHONE MOBILE	
ADRESSE	

SALLE DEMANDEE

- SALLE DES FETES [EFFECTIF MAXI 200 PERSONNES]
 SALLE FOUCHER [EFFECTIF MAXI 80 PERSONNES]
 HALLE DES SPORTS [EFFECTIF MAXI 1360 PERSONNES]
 GYMNASSE DU GRAND CHENE [EFFECTIF MAXI 400 PERSONNES]
 SALLE EXPO CLAIRVAL [EFFECTIF MAXI 100 PERSONNES]
 DOME [EFFECTIF MAXI 250 PERSONNES]
 PETITE SALLE CLAIRVAL [EFFECTIF MAXI 12 PERSONNES]
 GRANDE SALLE CLAIRVAL [EFFECTIF MAXI 20 PERSONNES]

DATE DE LA MANIFESTATION

HEURE DEBUT/FIN

NOMBRE PERSONNES

SECURITE

POUR UNE MANIFESTATION DE PLUS DE 300 PERSONNES, UN DISPOSITIF DE SECURITE DOIT ETRE OBLIGATOIREMENT MIS EN PLACE, SOIT :
A : ORGANISATION INTERNE A L'ASSOCIATION
B : RECOURS A UNE ENTREPRISE PRIVEE (PATROUILLE MOBILE)
C : RECOURS A UNE ENTREPRISE PRIVEE (INSPECTION VISUELLE DES SACS/FOUILLE DES SACS/PALPATION)

OBJET DE LA MANIFESTATION

MATERIELS DEMANDES

NOMBRE DE TABLES	
NOMBRE DE CHAISES	
SONO MICRO (A PRECISER)	
PODIUM (DIMENSIONS ET EMPLACEMENT)	
AUTRES (A PRECISER)	

LIVRAISON/RESTITUTION DES MATERIELS

ADRESSE	
DATE ET HEURE LIVRAISON	
DATE ET HEURE RESTITUTION	

1. LA FICHE DE DEMANDE EST A RETOURNER AU SECRETARIAT DE LA DA AU PLUS TARD 15 JOURS AVANT LA DATE SOUHAITEE POUR LE PRET DE SALLE OU DE MATERIELS
2. LE PRET SERA CONSENTI EN FONCTION DES DISPONIBILITES DES SALLES ET DES STOCKS DE MATERIELS, ET NE SERA EFFECTIF QU'A RECEPTION DU COURRIER D'AUTORISATION
3. LE BENEFICIAIRE DU PRET DE SALLE S'ENGAGE A RESPECTER LES CONSIGNES, LIMITES D'USAGE ET INTERDICTIONS AFFICHEES SUR PLACE
4. LE BENEFICIAIRE DU PRET DE MATERIEL S'ENGAGE A ETRE PRESENT A LA LIVRAISON ET A LA RESTITUTION, ET A REGLER LES DETERIORATIONS EVENTUELLES DUMENT CONSTATEES
5. LE MATERIEL PRETE EST SOUS LA RESPONSABILITE DU BENEFICIAIRE DEPUIS LA LIVRAISON JUSQU' A LA RESTITUTION

DATE ET SIGNATURE